

**Arrêté n° 2022-001 du 17/11/2022**

Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05 mars 2020 ayant approuvé le PLUi-H ;

Vu le décret du 17 septembre 2021 portant classement parmi les sites des départements d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire du site de la confluence de la Loire et de la Vienne, communes de Beaumont-en-Véron, Candès-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Thizay (Indre-et-Loire), Montsoreau et Varennes-sur-Loire (Maine-et-Loire) ;

Vu la cartographie du périmètre à l'échelle 1/25000 annexé au décret du 17 septembre 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées dans les annexes du PLUi-H, les documents suivants :

- Le décret du 17 septembre 2021 portant classement parmi les sites des départements d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire du site de la confluence de la Loire et de la Vienne, communes de Beaumont-en-Véron, Candès-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Thizay (Indre-et-Loire), Montsoreau et Varennes-sur-Loire (Maine-et-Loire)
- La cartographie du périmètre à l'échelle 1/25000 annexée au décret du 17 septembre 2021

**Article 2** : La mise à jour effectuée sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est tenue à la disposition du public.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et dans les mairies concernées.

Fait à Avoine, le **17 NOV. 2022**

**Le Président**

Jean-Luc DUPONT



Pour le Président,  
et par subdélégation

  
Le Vice-Président,  
Denis FOUCHÉ